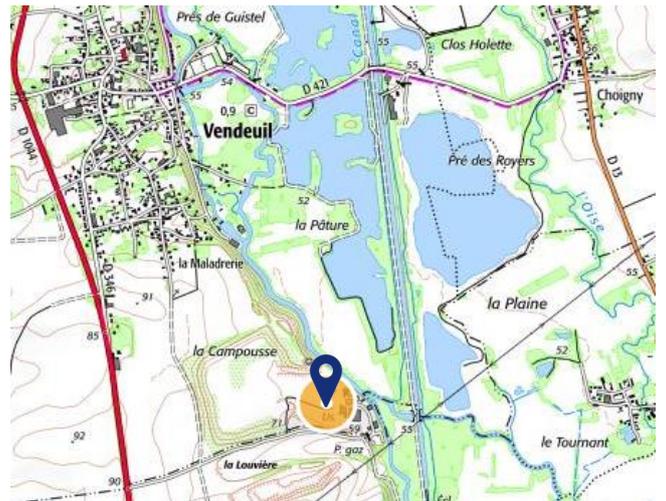




RAPPORT D'ACTIVITES



Site de Vendeuil (02800)



2024

Table des matières

1 - Situation administrative	3
1.1 – Situation administrative des installations	3
1.2 – Incidents – Décisions individuelles	3
2 – Descriptif du process	5
3 – Bilan des déchets entrants	6
3.1 – Caractéristiques des déchets admissibles	6
3.2 – Procédure de prise en charge.....	7
3.3 – Nature – quantité et origines des déchets entrants	8
4 – Bilan des déchets sortants.....	17
5 – Performance énergétique	19
5.1 – Données sur la production de vapeur	19
5.2 – Rendement de la chaudière	19
6 – Contrôle des rejets atmosphériques	20
6.1 – Campagne de mesures ponctuelles par des organismes agréés.....	20
6.2 – Mesure en semi-continu des dioxines –furanes.....	22
7 – Contrôle des rejets aqueux.....	23
7.1 – Contrôle des eaux résiduaires en 2024	23
7.2 – Mesures d’émissions éventuelles de PFAS dans les eaux de rejets	24
7.3 – Mesures amont-aval réalisées dans l’Oise	25
7.4 – Contrôle des eaux souterraines.....	26
8 – Suivi environnemental.....	28
8.1 – Contexte	28
8.2 – Bilan et conclusions (Extrait rapport).....	28
9 – Certifications.....	31

1 - Situation administrative

1.1 – Situation administrative des installations

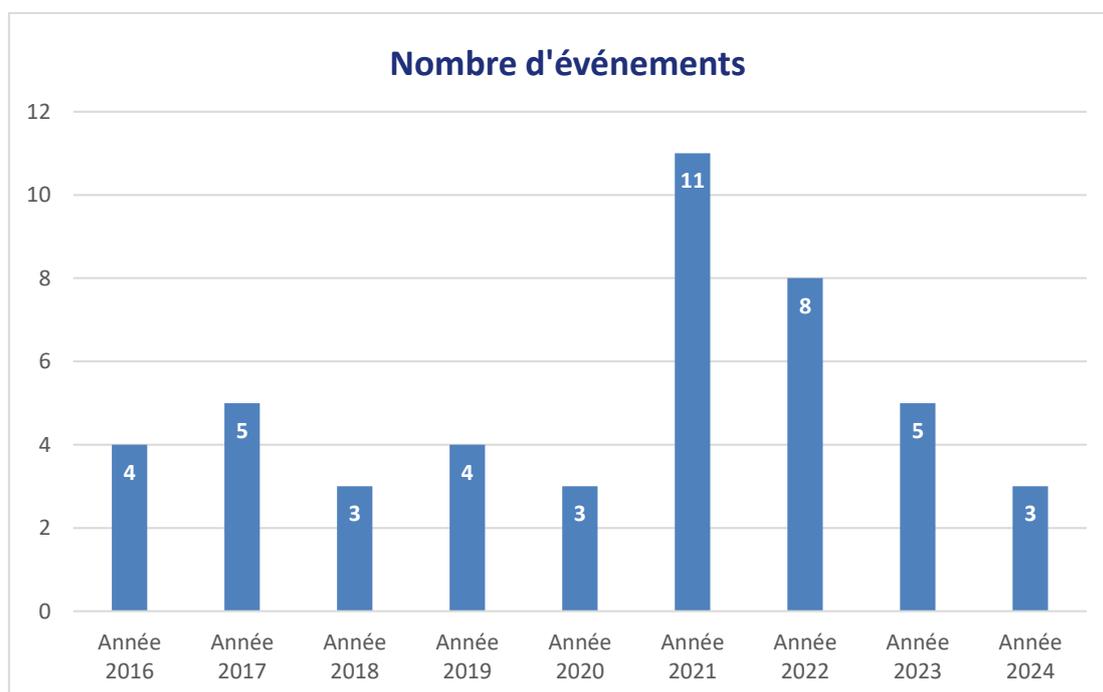
L’activité de la société ARF à VENDEUIL est régie par l’arrêté préfectoral du 19/12/2013 modifié qui autorise une activité de prétraitement, regroupement, transit et traitement par incinération de déchets dangereux.

Dans ce cadre, le site de VENDEUIL est autorisé à un tonnage global de déchets admis en entrée de centre toutes activités confondues de 180 000 T/an.

Le site est classé SEVESO seuil haut.

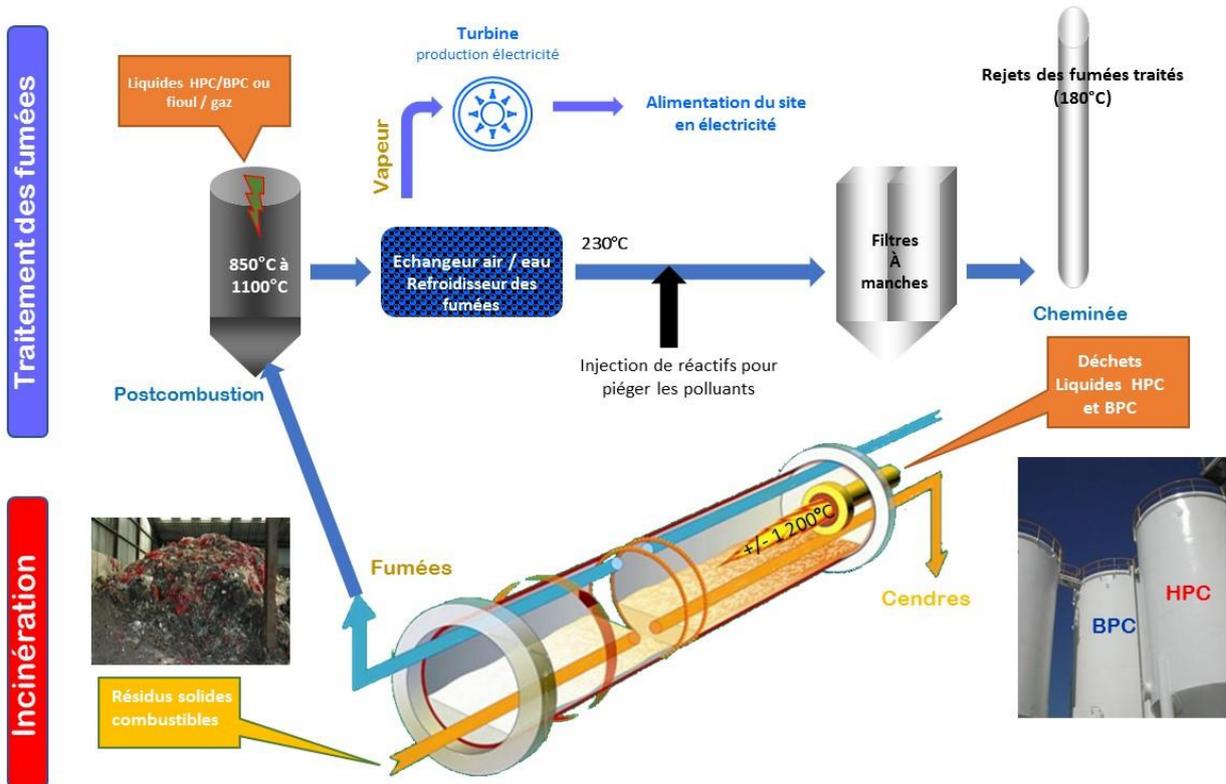
1.2 – Incidents – Décisions individuelles

Le nombre d’événements enregistrés dans le système qualité en 2024 est de 3.



- 11/01/2024 – Plainte odeur : pas d’origine identifiée sur site
- 24/06/2024 - Plainte odeur: À la suite des investigation menées, un défaut d'étanchéité a été détecté sur l'arge d'agitation d'une cuve. La correction du défaut d'étanchéité a été corrigé immédiatement. Une action de sensibilisation du personnel sur le sujet de la détection des anomalies "odeurs« a été réalisée en parallèle.
- 16/09/2024 : Plainte odeur : Le contrôle a mis en évidence la disjonction d'un ventilateur d'extraction de COV sur les cuves. Le ventilateur a été remis en service immédiatement. En complément, il a été mis en place une alarme en supervision en cas de défaut du ventilateur

2 – Descriptif du process



Données techniques	
Four rotatif :	<ul style="list-style-type: none"> Longueur : 65 m Diamètre : 3,2 m
Postcombustion :	<ul style="list-style-type: none"> Hauteur : 14 m Diamètre : 5 m de diamètre
Chaudière :	<ul style="list-style-type: none"> capacité : 30 t/h sous 30 bars
Turbine :	<ul style="list-style-type: none"> Puissance : 1 850 Kw
Filtre à manches :	<ul style="list-style-type: none"> Surface de filtration : 2 000 m²



3 – Bilan des déchets entrants

3.1 – Caractéristiques des déchets admissibles

Déchets interdits :

Les déchets présentant l’une des caractéristiques suivantes sont exclus :

- Radioactif ;
- Explosif ;
- Déchets d’activité de soins ;
- Ordures ménagères brutes ;
- Déchets d’amiante libre ;
- Déchets ne répondant pas aux critères d’acceptation du site.

Déchets admis en transit-regroupement et prétraitement :

Les déchets admis en transit/regroupement et prétraitement devront présenter des caractéristiques compatibles avec la filière à laquelle ils sont destinés.

Déchets admis en incinération :

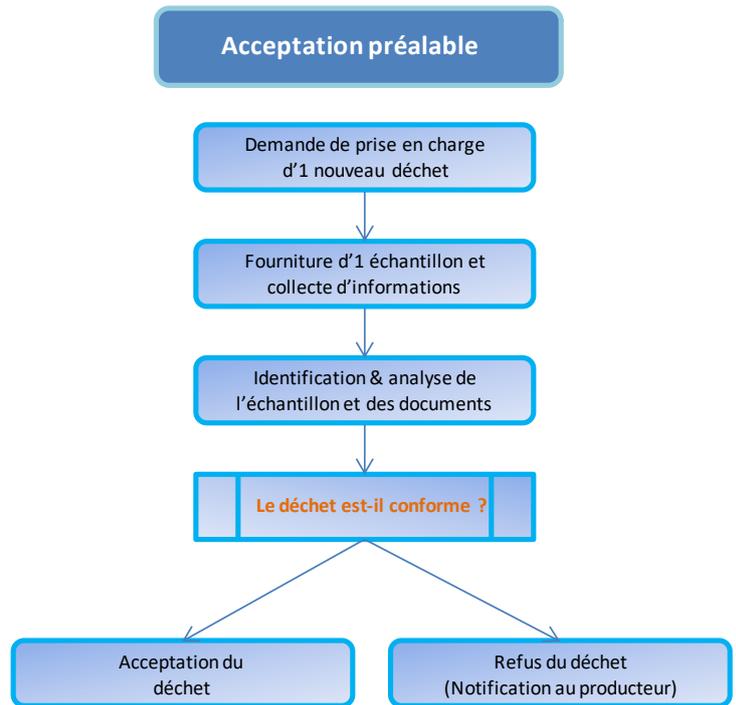
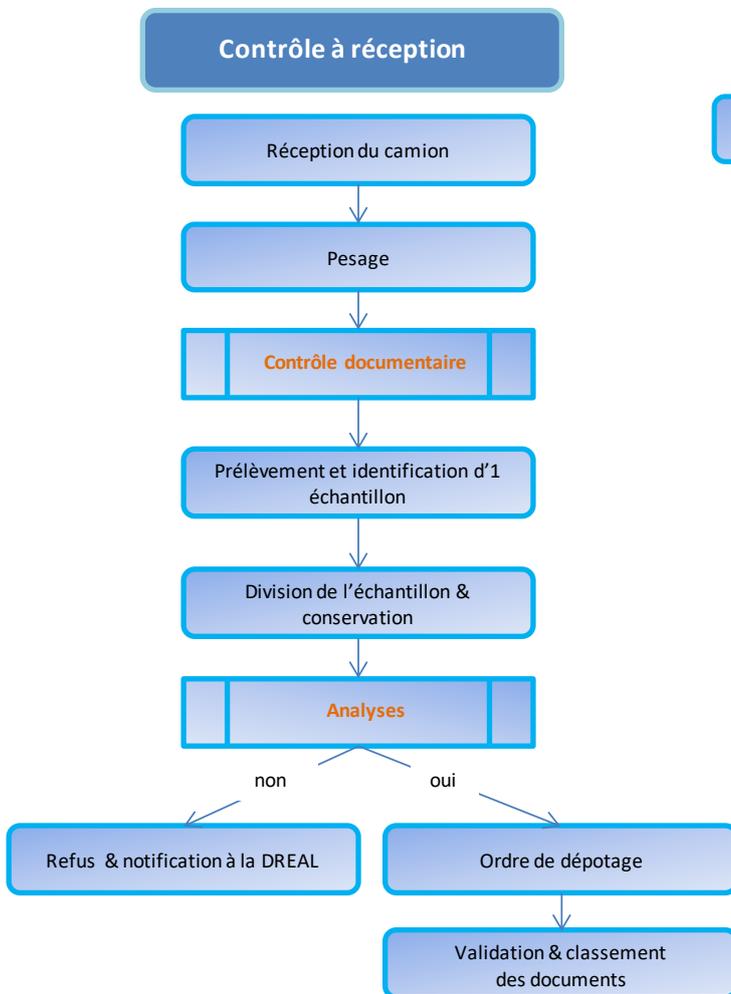
Les déchets qui sont incinérés sur le site devront respecter les caractéristiques suivantes :

- PCB < 50 ppm;
- Chlore < 1% ;
- Soufre < 3%;
- As + Hg + Tl + Cd < 0,3%



3.2 – Procédure de prise en charge

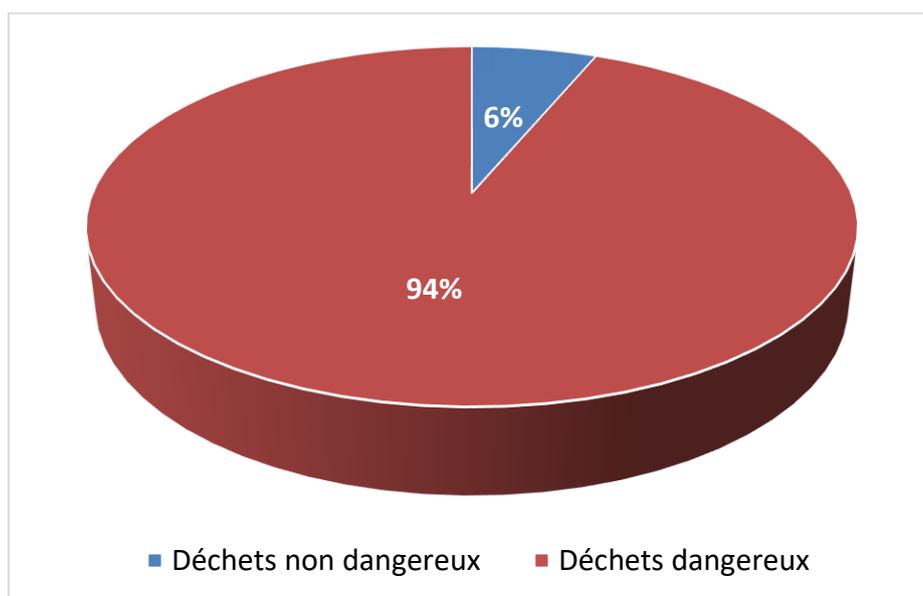
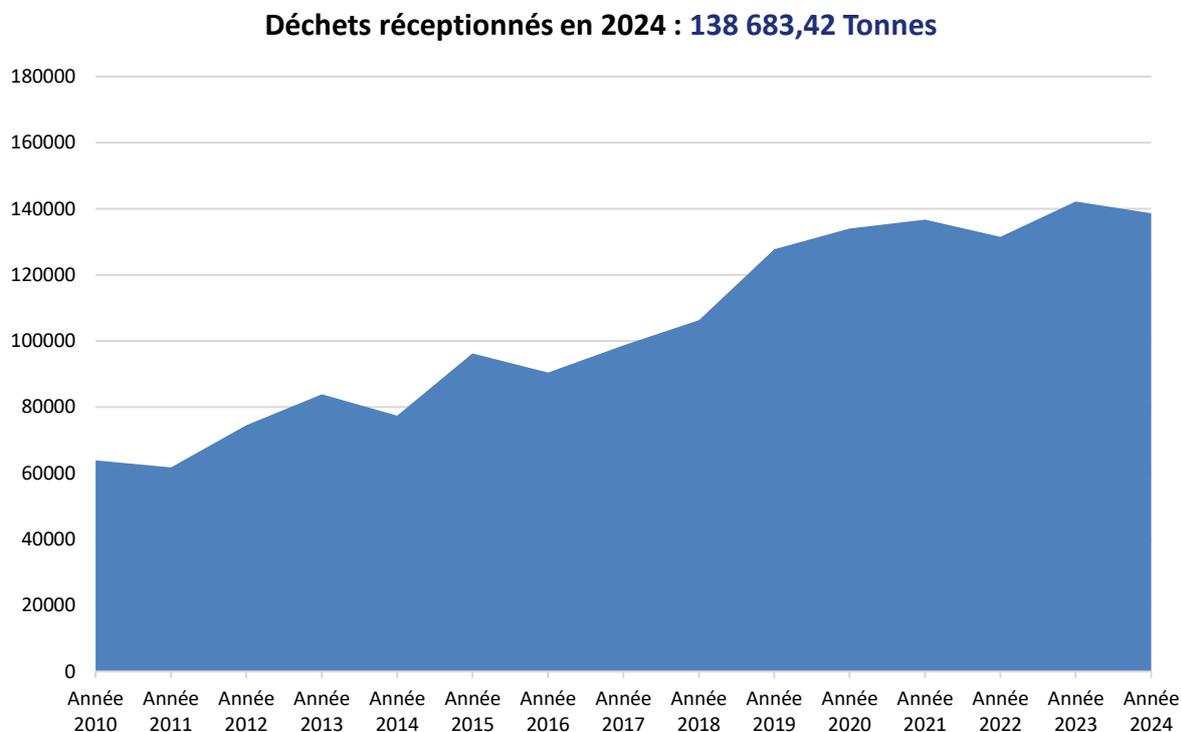
Une procédure de prise en charge (acceptation préalable, contrôle à réception) permet de vérifier leur compatibilité avec les critères de l’arrêté préfectoral du site de VENDEUIL et les contraintes techniques de l’installation. Elle garantit également la traçabilité des déchets industriels admis sur le centre.

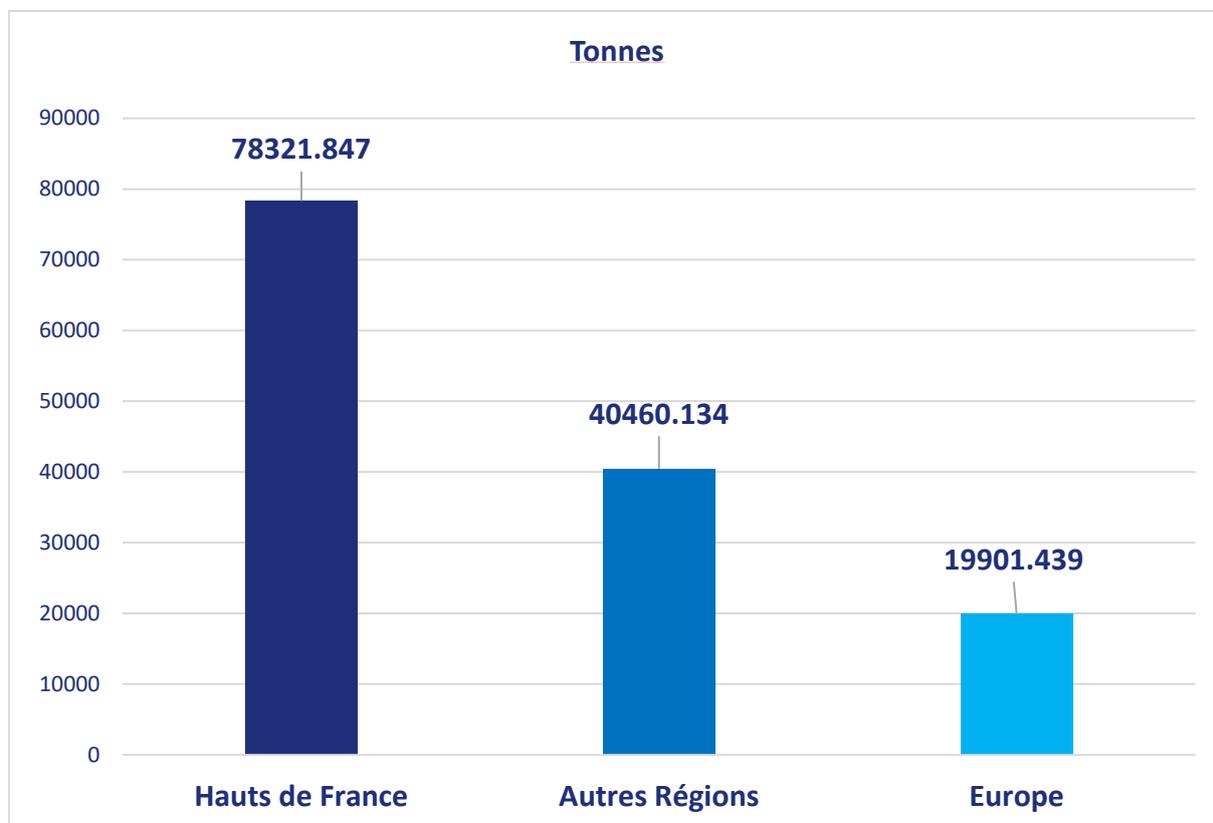


Chaque chargement entrant sur le site est contrôlé (sauf procédure dérogatoire).

3.3 – Nature – quantité et origines des déchets entrants

Quantité de déchets réceptionnés en tonnes



Origine des déchets réceptionnés

 Refus de prise en charge

Date de réception	Dénomination usuelle	Code EU	T
2024-02-28	MK ENER RESIDUS HUILEUX PATEUX	12 01 07*	25.54
2024-10-07	EAUX DE NETTOYAGE CUVE X2	13 08 99*	0.1

Seuls sont repris dans le tableau ci-dessus, les refus de prise en charge « Total ».

Nature des déchets suivant la nomenclature européenne des déchets

Code EU	Désignation étendue	Tonnes
020108*	DECHETS AGROCHIMIQUES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	0.94
020304_	MATIERES IMPROPRES A LA CONSOMMATION OU A LA TRANSFORMATION	453.14
030105_	SCIURE DE BOIS, COPEAUX, CHUTES, BOIS, PANNEAUX DE PARTICULES ET PLACAGES AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 03 01 04	901.9
030399_	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	6.36
060204*	HYDROXYDE DE SODIUM ET HYDROXYDE DE POTASSIUM	42.68
070101*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES AQUEUSES	2056.68
070104*	AUTRES SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES ORGANIQUES	55.274
070108*	AUTRES RESIDUS DE REACTION ET RESIDUS DE DISTILLATION	1240.9
070110*	AUTRES GATEAUX DE FILTRATION ET ABSORBANTS USES	290.02
070111*	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	2763.08
070201*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES AQUEUSES	2154.56
070204*	AUTRES SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES ORGANIQUES	87.36
070208*	AUTRES RESIDUS DE REACTION ET RESIDUS DE DISTILLATION	2958.46
070211*	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	16.42
070213_	DECHETS PLASTIQUES	28.78
070401*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES AQUEUSES	2777.44
070404*	AUTRES SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES ORGANIQUES	2245.38
070501*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES AQUEUSES	1863.96
070504*	AUTRES SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES ORGANIQUES	2020.7

070511*	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	108.56
070512_	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS AUTRES QUE CELLES VISEES A LA RUBRIQUE 07 05 11	96.12
070601*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES AQUEUSES	2117.34
070604*	AUTRES SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES ORGANIQUES	323.345
070608*	AUTRES RESIDUS DE REACTION ET RESIDUS DE DISTILLATION	5.48
070611*	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	3245.64
070612_	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS AUTRES QUE CELLES VISEES A LA RUBRIQUE 07 06 11	54.98
070699_	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	68.5
070701*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES AQUEUSES	5241.42
070704*	AUTRES SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES ORGANIQUES	2953.26
070711*	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	3225.74
070712_	BOUES PROVENANT DU TRAITEMENT IN SITU DES EFFLUENTS AUTRES QUE CELLES VISEES A LA RUBRIQUE 07 07 11	339.68
070799_	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	70.32
080111*	DECHETS DE PEINTURES ET VERNIS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU D'AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES	943.574
080112_	DECHETS DE PEINTURES OU VERNIS AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 08 01 11	1.514
080113*	BOUES PROVENANT DE PEINTURES OU VERNIS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES	4.62
080119*	SUSPENSIONS AQUEUSES CONTENANT DE LA PEINTURE OU DU VERNIS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES	77.48
080120_	SUSPENSIONS AQUEUSES CONTENANT DE LA PEINTURE OU DU VERNIS AUTRES QUE CELLES VISEES A LA RUBRIQUE 08 01 19	121.62
080308_	DECHETS LIQUIDES AQUEUX CONTENANT DE L'ENCRE	502.08
080312*	DECHETS D'ENCRES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	767.447
080314*	BOUES D'ENCRE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	203.7
080399_	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	20

080410_	DECHETS DE COLLES ET MASTICS AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 08 04 09	12.92
080415*	DECHETS LIQUIDES AQUEUX CONTENANT DES COLLES OU MASTICS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU D'AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES	762.78
080416_	DECHETS LIQUIDES AQUEUX CONTENANT DES COLLES OU MASTICS AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 08 04 15	1734.04
090107_	PELLICULES ET PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES CONTENANT DE L'ARGENT OU DES COMPOSES DE L'ARGENT	1.429
101015*	REVELATEUR DE CRIQUES USAGE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	41.58
110105*	ACIDES DE DECAPAGE	26.4
110107*	BASES DE DECAPAGE	66.34
110108*	BOUES DE PHOSPHATATION	19.36
110109*	BOUES ET GATEAUX DE FILTRATION CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	5.4
110110_	BOUES ET GATEAUX DE FILTRATION AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 11 01 09	641.4
110111*	LIQUIDES AQUEUX DE RINÇAGE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	381.065
110113*	DECHETS DE DEGRAISSAGE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	375.94
110198*	AUTRES DECHETS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	236.56
120107*	HUILES D'USINAGE A BASE MINERALE SANS HALOGENES (PAS SOUS FORME D'EMULSIONS OU DE SOLUTIONS)	433.52
120109*	EMULSIONS ET SOLUTIONS D'USINAGE SANS HALOGENES	511.3
120114*	BOUES D'USINAGE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	468.16
120116*	DECHETS DE GRENAILLAGE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	0.128
120199_	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	121.48
120301*	LIQUIDES AQUEUX DE NETTOYAGE	2767.54
130110*	HUILES HYDRAULIQUES NON CHLOREES A BASE MINERALE	4.67
130113*	AUTRES HUILES HYDRAULIQUES	21.015
130205*	HUILES MOTEUR, DE BOÎTE DE VITESSES ET DE LUBRIFICATION NON CHLOREES A BASE MINERALE	33.729

130208*	AUTRES HUILES MOTEUR, DE BOÎTE DE VITESSES ET DE LUBRIFICATION	123.04
130502*	BOUES PROVENANT DE SEPARATEURS EAU/HYDROCARBURES	17.52
130507*	EAU MELANGEE A DES HYDROCARBURES PROVENANT DE SEPARATEURS EAU/HYDROCARBURES	1424.32
130508*	MELANGES DE DECHETS PROVENANT DE DESSABLEURS ET DE SEPARATEURS EAU/HYDROCARBURES	57.24
130701*	FUEL OIL ET DIESEL	0.337
130703*	AUTRES COMBUSTIBLES (Y COMPRIS MELANGES)	126.784
130802*	AUTRES EMULSIONS	49.8
130899*	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	125.18
140602*	AUTRES SOLVANTS ET MELANGES DE SOLVANTS HALOGENES	21.72
140603*	AUTRES SOLVANTS ET MELANGES DE SOLVANTS	2443.926
150101_	EMBALLAGES EN PAPIER/CARTON	0.19
150102_	EMBALLAGES EN MATIERES PLASTIQUES	79.9
150106_	EMBALLAGES EN MELANGE	226.54
150110*	EMBALLAGES CONTENANT DES RESIDUS DE SUBSTANCES DANGEREUSES OU CONTAMINES PAR DE TELS RESIDUS	1277.86
150202*	ABSORBANTS, MATERIAUX FILTRANTS (Y COMPRIS LES FILTRES A HUILE NON SPECIFIES AILLEURS), CHIFFONS D'ESSUYAGE ET VÊTEMENTS DE PROTECTION CONTAMINES PAR DES SUBSTANCES DANGEREUSES	954.632
150203_	ABSORBANTS, MATERIAUX FILTRANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE ET VÊTEMENTS DE PROTECTION AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 15 02 02	74.374
160107*	FILTRES A HUILE	15.455
160114*	ANTIGELS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	0.729
160213*	EQUIPEMENTS MIS AU REBUT CONTENANT DES COMPOSANTS DANGEREUX (2) AUTRES QUE CEUX VISES AUX RUBRIQUES 16 02 09 A 16 02 12	0.024
160214_	EQUIPEMENTS MIS AU REBUT AUTRES QUE CEUX VISES AUX RUBRIQUES 16 02 09 A 16 02 13	2.712
160215*	COMPOSANTS DANGEREUX RETIRES DES EQUIPEMENTS MIS AU REBUT	99
160305*	DECHETS D'ORIGINE ORGANIQUE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	83.112

160306_	DECHETS D'ORIGINE ORGANIQUE AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 16 03 05	131.472
160504*	GAZ EN RECIPIENTS A PRESSION (Y COMPRIS LES HALONS) CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	112.124
160505_	GAZ EN RECIPIENTS A PRESSION AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 16 05 04	10.422
160506*	PRODUITS CHIMIQUES DE LABORATOIRE A BASE DE OU CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES, Y COMPRIS LES MELANGES DE PRODUITS CHIMIQUES DE LABORATOIRE	175.81
160507*	PRODUITS CHIMIQUES D'ORIGINE MINERALE A BASE DE OU CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES, MIS AU REBUT	0.124
160508*	PRODUITS CHIMIQUES D'ORIGINE ORGANIQUE A BASE DE OU CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES, MIS AU REBUT	62.231
160509_	PRODUITS CHIMIQUES MIS AU REBUT AUTRES QUE CEUX VISES AUX RUBRIQUES 16 05 06, 16 05 07 OU 16 05 08	2.723
160708*	DECHETS CONTENANT DES HYDROCARBURES	105.48
160709*	DECHETS CONTENANT D'AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES	40.98
160904*	SUBSTANCES OXYDANTES NON SPECIFIEES AILLEURS	2.306
161001*	DECHETS LIQUIDES AQUEUX CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	15409.969
161002_	DECHETS LIQUIDES AQUEUX AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 16 10 01	1766.600
161003*	CONCENTRES AQUEUX CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	80.32
190204*	DECHETS PREMELANGES CONTENANT AU MOINS UN DECHET DANGEREUX	1539.379
190205*	BOUES PROVENANT DES TRAITEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	4364.1
190208*	DECHETS COMBUSTIBLES LIQUIDES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	30880.23
190211*	AUTRES DECHETS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	141.6
190299_	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	259.218
190702*	LIXIVIATS DE DECHARGES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	56.06
190813*	BOUES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES PROVENANT D'AUTRES TRAITEMENTS DES EAUX USEES INDUSTRIELLES	33.54
190814_	BOUES PROVENANT D'AUTRES TRAITEMENTS DES EAUX USEES INDUSTRIELLES AUTRES QUE CELLES VISEES A LA RUBRIQUE 19 08 13	379.653
191103*	DECHETS LIQUIDES AQUEUX	8803.9

191104*	DECHETS PROVENANT DU NETTOYAGE D'HYDROCARBURES AVEC DES BASES	292.38
191210_	DECHETS PROVENANT DU NETTOYAGE D'HYDROCARBURES AVEC DES BASES	20.34
191211*	AUTRES DECHETS (Y COMPRIS MELANGES) PROVENANT DU TRAITEMENT MECANIQUE DES DECHETS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	13895.94
191212_	AUTRES DECHETS (Y COMPRIS MELANGES) PROVENANT DU TRAITEMENT MECANIQUE DES DECHETS AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 19 12 11	103.26
200113*	SOLVANTS	59.832
200114*	ACIDES	3.293
200115*	DECHETS BASIQUES	28.689
200117*	PRODUITS CHIMIQUES DE LA PHOTOGRAPHIE	0.281
200119*	PESTICIDES	22.428
200121*	TUBES FLUORESCENTS ET AUTRES DECHETS CONTENANT DU MERCURE	0.098
200125_	HUILES ET MATIERES GRASSES ALIMENTAIRES	21.073
200126*	HUILES ET MATIERES GRASSES AUTRES QUE CELLES VISEES A LA RUBRIQUE 20 01 25	33.905
200127*	PEINTURE, ENCRE, COLLES ET RESINES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	1057.543
200133*	PILES ET ACCUMULATEURS VISES AUX RUBRIQUES 16 06 01, 16 06 02 OU 16 06 03 ET PILES ET ACCUMULATEURS NON TRIES CONTENANT CES PILES	28.55
200135*	EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES MIS AU REBUT CONTENANT DES COMPOSANTS DANGEREUX (6), AUTRES QUE CEUX VISES AUX RUBRIQUES 20 01 21 ET 20 01 23	0.623
200141_	DECHETS PROVENANT DU RAMONAGE DE CHEMINEE	0.019
200199_	AUTRES FRACTIONS NON SPECIFIEES AILLEURS	412.18
200306_	DECHETS PROVENANT DU NETTOYAGE DES EGOUTS	17.14

Bilan des produits réceptionnés

Code	Libellé codification décision n°96/350/CE du 24/05/1996	Tonnes
Opérations d'élimination		
D10	Incinération à terre	91 914,853
D13	Mélange ou regroupement préalable à des opérations d'élimination (numérotées D1 à D12)	71,617
Opérations de valorisation		
R1	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	23 613,424
R12	Echange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations R1 à R11	23 082,526

4 – Bilan des déchets sortants

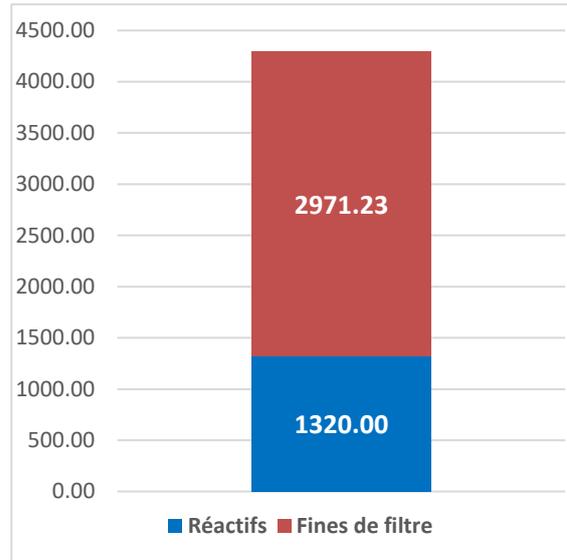
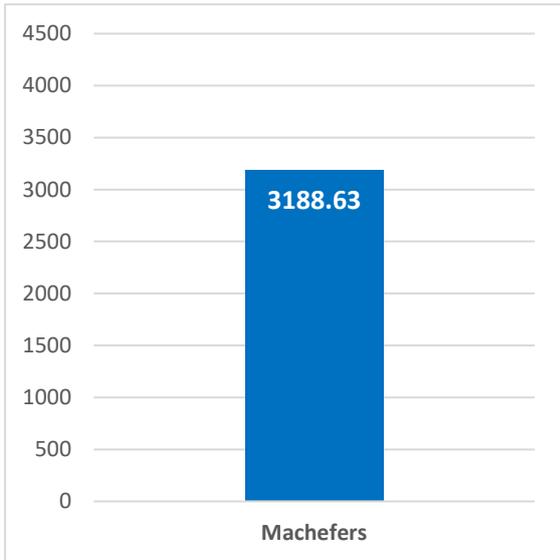
Quantité de déchets sortants en 2024 : 13 749,695 tonnes.

- Déchets prétraités (RSC, HPC, BPC) et envoyés vers des filières externes (cimenterie...)
- Des déchets admis en regroupement provenant notamment des déchetteries (cartons, batteries, néons, extincteurs, aérosols...)
- Déchets ultimes produits par l’activité d’incinération (mâchefers, cendres sous chaudière, résidus d’épuration des fumées, coproduits de cuisson)



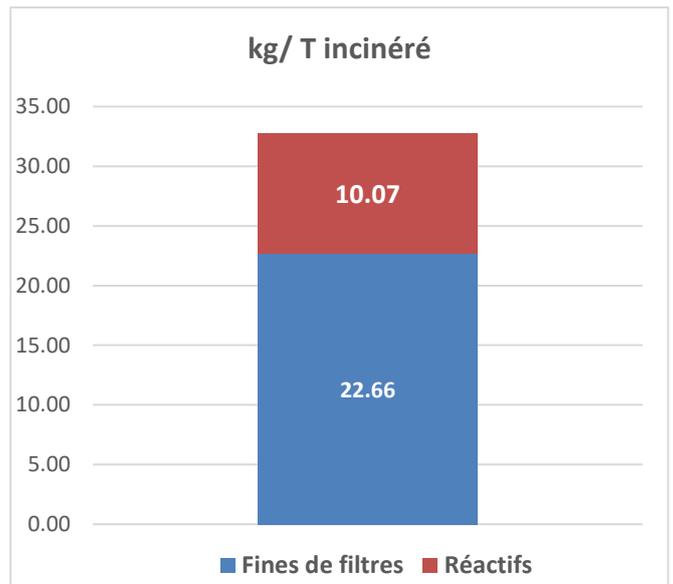
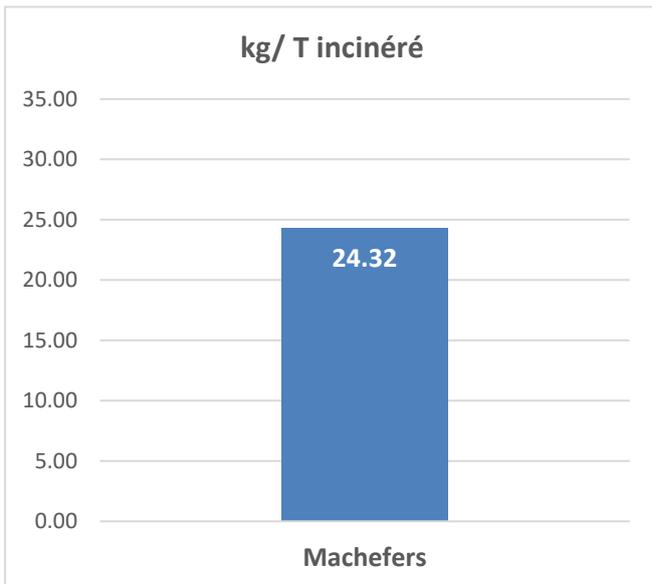
Code	Libellé codification décision n°96/350/CE du 24/05/1996	Tonnes
Opérations d'élimination		
D5	Mise en décharge spécialement aménagée (par exemple, placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes et les autres et de l'environnement etc.)	2 597,81
D10	Incinération à terre	24,4
D13	Regroupement préalablement à l'une des opérations numérotées D 1 à D 12	2,055
Opérations de valorisation		
R1	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	356,00
R3	Recyclage organique	40,242
R4	Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	1 947,953
R5	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques	4 882,15
R9	Régénération ou autres réemplois des huiles.	42,34
R12	Echange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées R1 à R11	3 856,285

Part des déchets ultimes : 7 479,86 tonnes



Les déchets ultimes sont traités en centre d’enfouissement technique de Classe I (Stabilisation par un liant hydraulique et enfouissement) ou envoyés en mine de sel en Allemagne (Valorisation).

Flux annuel ramené à la tonne de déchets incinérés :



5 – Performance énergétique

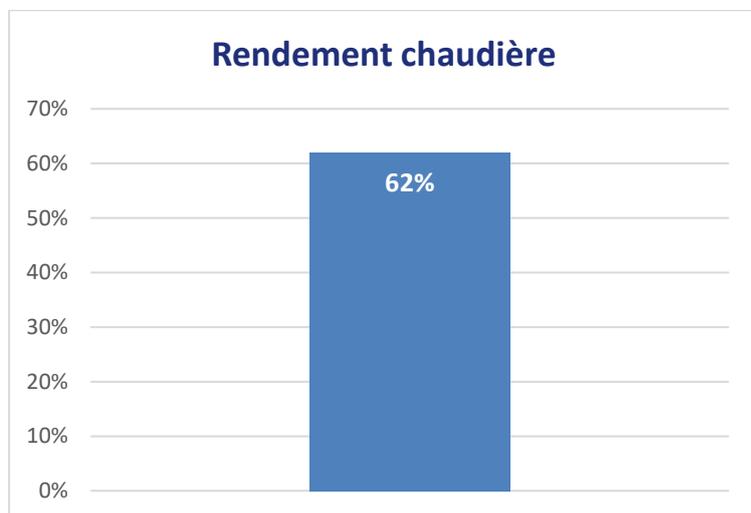
5.1 – Données sur la production de vapeur

Énergie produite par l'échangeur	Energie turbine	Energie vapeur utilisée	Energie réchauffage de l'air
502 063,24 GJ	399,60 GJ	2 846,80 GJ	58 539,06 GJ

5.2 – Rendement de la chaudière

L'arrêté du 12 janvier 2021 relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets qui fait suite à la parution du guide Européen des Meilleures Technologies Disponibles dans le secteur de l'incinération des déchets, a introduit des modifications quant à l'appréhension de l'Efficacité Energétique.

L'article 2.2.7 « Efficacité Energétique » décrit les critères de performance minimum à atteindre. Concernant l'incinération de déchets dangereux, le rendement de la chaudière doit être à minima de 65%.



Le rendement de la chaudière est inférieur au minimum de 65%. Cela résulte de l'indisponibilité de la turbine sur la période juin 2023 à août 2024 suite à une panne.

6 – Contrôle des rejets atmosphériques

6.1 – Campagne de mesures ponctuelles par des organismes agréés

Résultats des campagnes pour l’année 2024

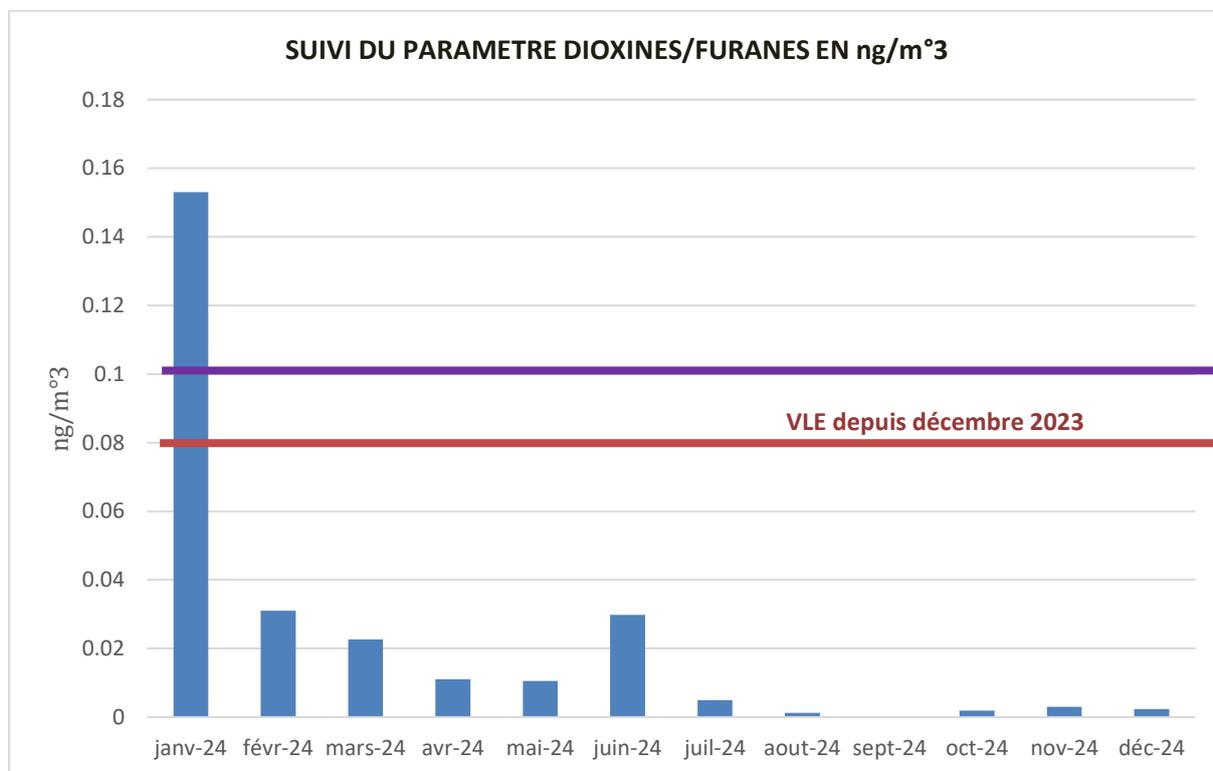
	Unités	QUALICONSULT 03 et 04/10/2024 (Inopiné)	LECES 20 et 21/11/2024	Limite réglementaire*
Débit	Nm ³ /h	64 200	63 900	
Poussières	mg/Nm ³	0.49	0.98	5 / 20
Monoxyde de carbone	mg/Nm ³	7.00	10.60	30 / 100
Dioxyde de soufre	mg/Nm ³	1.66	2.49	40 / 150
Cot en équivalent carbone	mg/Nm ³	1.00	1.00	10 / 20
Oxydes d'Azote (Nox)	mg/Nm ³	33.00	35.00	150 / 350
Acide Chlorhydrique	mg/Nm ³	0.72	0.68	8 / 50
Acide Fluorhydrique	mg/Nm ³	1.06	0.30	1 / 2
Cadmium + Thallium	mg/Nm ³	0.000	0.000	0.02
Mercure	mg/Nm ³	0.002	0.001	0.02
Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V	mg/Nm ³	0.250	0.071	0.3
Dioxines et furannes	ng/Nm ³	0.00001	0.000028	0.08
Benzo(a)pyrène	mg/Nm ³		0	SO
PCB/DL	ng/Nm ³		0.000	SO
PBDD/F	ng/Nm ³		0.000	SO

Bilan des flux pour l’année 2024

	Unités	Flux (g/h)	Flux annuel en Kg (base 8259 h)	Flux en g / Tonne de déchets incinérés (Base 132 414 t)
Débit	Nm ³ /h			
Poussières	mg/Nm ³	47.397	391.45	2.9563
Monoxyde de carbone	mg/Nm ³	563.64	4655.10	35.1557
Dioxyde de soufre	mg/Nm ³	133.224	1100.30	8.3095
Cot en équivalent carbone	mg/Nm ³	64.05	528.99	3.9950
Oxydes d'Azote (Nox)	mg/Nm ³	4355.4	35971.25	271.6574
Acide Chlorhydrique	mg/Nm ³	44.835	370.29	2.7965
Acide Fluorydrique	mg/Nm ³	43.554	359.71	2.7166
Cadmium + Thallium	mg/Nm ³	0	0.00	0.0000
Mercure	mg/Nm ³	0.06405	0.53	0.0040
Cr	mg/Nm ³	0.04963875	0.41	0.0031
Cu	mg/Nm ³	2.9430975	24.31	0.1836
Cd	mg/Nm ³	0.0238266	0.20	0.0015
Mn	mg/Nm ³	2.3922675	19.76	0.1492
Ni	mg/Nm ³	4.1600475	34.36	0.2595
Pb	mg/Nm ³	0.7461825	6.16	0.0465
Sb	mg/Nm ³	0.0015372	0.01	0.0001
Co	mg/Nm ³	0	0.00	0.0000
V	mg/Nm ³	0.0079422	0.07	0.0005
Tl	mg/Nm ³	0	0.00	0.0000
As	mg/Nm ³	0.004015935	0.03	0.0003
Sb + As + Pb + Cr + Co + Cu + Mn + Ni + V	mg/Nm ³	10.31205	85.17	0.6432
Dioxines et furannes	ng/Nm ³	1.4091	11.64 mg	0.0879 ug

6.2 – Mesure en semi-continu des dioxines –furanes

Date	Période Prélèvement	Résultat (ng/Nm3)	Norme
janv-24	22 décembre - 22 janvier	0.153	0.08
févr-24	23 janvier - 23 février	0.031	0.08
mars-24	23 février - 02 avril	0.0226	0.08
avr-24	02 avril - 26 avril	0.011	0.08
mai-24	26 avril - 27 mai	0.0105	0.08
juin-24	28 mai - 28 juin	0.02978	0.08
juil-24	28 juin - 26 juillet	0.00493	0.08
aout-24	26 juillet - 30 aout	0.00125	0.08
sept-24	30 aout - 27 septembre	0.0000223	0.08
oct-24	27 septembre - 31 octobre	0.001915	0.08
nov-24	31 octobre - 29 novembre	0.003026	0.08
déc-24	29 novembre - 30 décembre	0.002391	0.08



Le dépassement constaté en janvier 2024 est lié à un problème sur une manche de filtration défectueuse qui a été remplacée.

7 – Contrôle des rejets aqueux

7.1 – Contrôle des eaux résiduaires en 2024

	AP du 19/12/2013	Unité	18/04/2024
DCO	50	mg/l	28
DBO5	25	mg/l	12
Cr VI	0.1	mg/l	<0.005
MES	30	mg/l	13
COT	40	mg/l	7.9
Fluorures	15	mg/l	0.09
CN	0.1	mg/l	<0.002
pH	5.5<<9.5	mg/l	7.1
As	0.1	mg/l	<0.01
Cd	0.05	mg/l	<0.0002
Cr	0.5	mg/l	<0.004
Cu	0.5	mg/l	0.007
Hg	0.1	mg/l	<0.1
Ni	0.5	mg/l	<0.01
Pb	0.2	mg/l	<0.005
Tl	0.05	mg/l	<0.01
Zn	1.5	mg/l	0.034
HCT	5	mg/l	0.07
AOX	5	mg/l	<0.01
Dioxines	0.3	ng/l	<0.3



7.2 – Mesures d'émissions éventuelles de PFAS dans les eaux de rejets

Suite à l'arrêté ministériel du 20/06/2023, il nous est demandé de réaliser 3 campagnes de mesures des PFAS dans les eaux de rejets de notre site de VENDEUIL.

L'étude consiste à effectuer trois mesures d'émissions éventuelles de PFAS dans les eaux de rejets de notre site de VENDEUIL suivant les modalités suivantes : Mesure en fonction du débit ou du temps, du pH, et de la température en continu sur une période de 24 heures et prélèvement d'un échantillon moyen proportionnellement au débit ou au temps selon la norme FD T 90-523-2.

	14/02/2024		27/03/2024		17/04/2024	
Volume moyen journalier (m3/j)	214		681		361	
Paramètre (code SANDRE) [numéro CAS]	Concentration (µg/L)	Flux massique (g)	Concentration (µg/L)	Flux massique (g)	Concentration (µg/L)	Flux massique (g)
AOF (8986)	3.1	0.6634	< 2		5.6	2.0216
PFBA (5980) [375-22-4]	0.037	0.0079	< 0.02		< 0.02	
PFPeA (5979) [2706-90-3]	< 0.02		< 0.02		< 0.02	
PFHxA (5978) [307-24-4]	0.045	0.0096	< 0.02		< 0.02	
PFHpA (5977) [375-85-9]	< 0.02		< 0.02		< 0.02	
PFOA (5347) [335-67-1]	< 0.02		< 0.02		< 0.02	
PFNA (6508) [375-95-1]	< 0.02		< 0.02		< 0.02	
PFDA (6509) [335-76-2]	< 0.02		< 0.02		< 0.02	
PFUnA (6510) [2058-94-8]	< 0.02		< 0.02		< 0.02	
PFDoA (6507) [307-55-1]	< 0.02		< 0.02		< 0.02	
PFTrA (6549) [72629-94-8]	< 0.02		< 0.02		< 0.02	
PFBS (6025) [375-73-5]	< 0.02		< 0.02		< 0.02	
PFPeS (8738) [2706-91-4]	< 0.02		< 0.02		< 0.02	
PFHS (6830) [355-46-4]	< 0.02		< 0.02		< 0.02	
PFHpS (6542) [375-92-8]	< 0.02		< 0.02		< 0.02	
Sul PFOS (6561) [1763-23-1]	< 0.02		< 0.02		< 0.02	
PFNS (8739) [68259-12-1]	< 0.02		< 0.02		< 0.02	
PFDS (6550) [335-77-3]	< 0.02		< 0.02		< 0.02	
PFUnDS (8740) [749786-16-1]	< 0.05		< 0.05		< 0.05	
PFDoDS (8741) [79780-39-5]	< 0.05		< 0.05		< 0.05	
PFTrDS (8742) [791563-89-8]	< 0.05		< 0.05		< 0.05	
Somme des 20 PFAS	0.082	0.0175				
MES (1305)	12000	2568	12000	8172	11000	3971
DCO (1314)	32000	6848	31000	21111	49000	17689
C Orga (1841)	8800	1883.2	9700	6605.7	15000	5415
F- (7073) [16984-48-8]	400	85.6	< 100		300	108.3

7.3 – Mesures amont-aval réalisées dans l’Oise

	Unités	AMONT	AVAL
PHYSICOCHIMIE			
pH	u.pH	8.1	8
MEST	mg/l	2.8	2.8
COT	mg/l	<2	<2
DCO	mg/l	12	10
DBO5	mg/l	1	2
METAUX			
As	ug/l	<10	<10
Cd	ug/l	<0.2	<0.2
Cr	ug/l	<4	<4
Cr VI	ug/l	<5	<5
Cu	mg/l	<0.004	<0.004
Hg	ug/l	<0.1	<0.1
Ni	ug/l	<10	<10
Pb	ug/l	<10	<10
TI	ug/l	<5	<5
Zn	mg/l	<0.014	<0.0069
TOXIQUE			
CN	mg/l	<0.002	<0.002
INDESIRABLES			
Fluorures	mg/l	<0.13	0.13
AOX	ug/l	10	11
HCT	ug/l	<50	<50
DIOXINES			
Dioxines	ng/l	<0.03	<0.03

7.4 – Contrôle des eaux souterraines



PZ 1 Aval	Ph	Redox (mV/ENH)	Conductivité (uS/cm)	COT (mg/l)
04/04/2016	11.6	-260	1820	65
19/10/2016	13.15	-242	4400	47
03/04/2017	12.84	-315	5540	50
02/10/2017	13.4	-145	1800	60
14/05/2018	13.38	-173	4190	52
18/10/2018	12.35	-205	3050	51
24/04/2019	12.88	-880	8110	44
24/10/2019	12.2	-880	1750	35
16/04/2020	12	-900	8250	38
22/10/2020	10.7	420	2200	37
28/04/2021	8.9	218	6980	39
27/10/2021	8.6	-117	2020	21
21/04/2022	12.6	-220	1770	45
26/04/2023	12.2	-250	4840	28
12/10/2023	11.84	-155	1280	25
18/04/2024	12.6	-200	4150	24
24/10/2024	9.2	-6	200	9.1

PZ 2 Aval	Ph	Redox (mV/ENH)	Conductivité (uS/cm)	COT (mg/l)
04/04/2016	7.53	-42	596	2.2
19/10/2016	7.24	-40	590	2.2
03/04/2017	7.66	-38	642	1.5
02/10/2017	8.2	-90	554	1.7
18/10/2018	7.47	-200	585	1.5
24/04/2019	7.71	-700	580	1.6
24/10/2019	7.2	-700	697	2
16/04/2020	7.4	-650	587	2.4
22/10/2020	7.6	470	593	1.7
28/04/2021	7.3	-110	630	1.5
27/10/2021	7.6	-13	545	3.8
21/04/2022	7.3	-110	700	3
15/10/2022	6.9	-60	1360	1.9
26/04/2023	7	-48	590	3.4
12/10/2023	7.1	101	610	1.7
18/04/2024	7.3	-57	580	1.5
24/10/2024	6.6	-37	480	2

PZ 4 Amont	Ph	Redox (mV/ENH)	Conductivité (uS/cm)	COT (mg/l)
04/04/2016	12.8	-320	8780	24
19/10/2016	13.34	-360	8980	22
03/04/2017	13.57	-272	9960	21
02/10/2017	13.45	-344	7380	18
14/05/2018	13.74	-2210	9420	22
18/10/2018	12.79	-2230	6410	16
24/04/2019	12.5	-1890	8020	13
24/10/2019	13.6	NM	8420	9.8
16/04/2020	12.5	-730	7520	13
22/10/2020	11.9	450	9190	22
28/04/2021	12.2	-315	6210	13
27/10/2021	10.8	-177	9310	13
21/04/2022	12.3	-382	6200	13
15/10/2022	12.7	-160	7780	23
26/04/2023	8.73	-178	7830	8.7
12/10/2023	12.9	-178	7830	12
18/04/2024	12.9	-177	8030	7.8
24/10/2024	12.5	-130	5010	6.4

Il n’est pas constaté d’évolution particulière sur le suivi.

8 – Suivi environnemental

8.1 – Contexte

Afin de se conformer aux exigences de l’article 30 de l’arrêté ministériel du 20 septembre 2002 relatif aux installations d’incinération et de co-incinération de déchets dangereux, un programme de surveillance de l’impact sur l’environnement de l’activité du site est mis en place chaque année.

ARF a confié à la société EVADIES, la réalisation du programme de surveillance de l’impact de ses activités sur l’environnement. Cette surveillance permet de déterminer l’impact des émissions atmosphériques actuelles du site au regard de valeurs repères locales.

Vous trouverez ci-après le bilan et les conclusions du rapport EVADIES pour la campagne 2024.

8.2 – Bilan et conclusions (Extrait rapport)

 Un programme de mesures de l’activité du site ARF de Vendeuil a été mis en œuvre en 2024 afin de permettre l’évaluation de son impact sur la qualité de l’air. Ce programme s’est déroulé sur deux phases de mesures, réalisées respectivement du 4 juin au 3 juillet et du 25 septembre au 24 octobre 2024.

L’étude a été réalisée en utilisant un système de mesures spécifiques (SMS) normalisés permettant de diagnostiquer l’impact actuel de polluants sur une période d’échantillonnage précise avec les collecteurs de précipitation et une méthode de mesures utilisant le milieu environnant (UME) qui a consisté à prélever des sols superficiels.

Le choix des substances à mesurer a été effectué en considérant les traceurs d’émissions sélectionnés lors des programmes de surveillances précédents et de la mise à jour du plan de surveillance (rapport EVADIES n°1219). Les substances suivies sont les poussières totales (collecteurs de précipitation), les PCDD/F, les PCB-DL et les métaux par les collecteurs de précipitations lors de la première campagne de mesures et par les collecteurs de précipitations et dans les prélèvements de sols lors de la deuxième campagne de mesures de 2024.

L’étude a été réalisée sur sept zones. Les stations de mesures ont été choisies selon le nouveau PSE, après avoir vérifié au préalable que les stations étaient conformes aux critères de micro-implantations des stations. Les stations 2, 6 (anciennement 9) et 7 (anciennement 15) ont été maintenues dans le nouveau PSE.

Les mesures des données météorologiques ont été réalisées pendant la période d’étude grâce aux données collectées auprès de la station Météo France de Saint-Quentin Roupy. Lors de la première campagne de mesures, les vents provenaient principalement du secteur sud-ouest à nord-est alors que lors de la seconde campagne ils provenaient du sud-est et du sud-ouest majoritairement. Lors de la période d’intégration des sols, les vents étaient majoritairement du sud-ouest.

La station 4 a été l’une des stations les plus exposées sur l’ensemble des périodes de mesures. La station 1, par sa proximité avec le site, peut être considérée comme exposée lors des épisodes de vents faibles et nuls. La station 7, par son éloignement, est considérée comme témoin de l’étude lors des deux campagnes de mesures.

Les résultats ont pu être appréciés grâce aux données acquises sur la station témoin servant de référentiel local, à partir des valeurs réglementaires (valeurs de référence) ou des valeurs issues d’informations bibliographiques (valeurs indicatives). L’interprétation des résultats a également été permise après avoir validé la qualité des blancs de terrain pour les collecteurs de précipitations pour lesquels, aucune contamination liée à leur préparation, manipulation et transport n’a été mise en évidence.

Pour les PCDD/F, les résultats obtenus dans les collecteurs de précipitation montrent que toutes les teneurs sont conformes aux gammes de valeurs habituellement attendues en l’absence d’impact dans l’environnement.

Pour les mesures dans les sols, Les stations 5, 2, 3 et 6 présentent des teneurs supérieures à celle de la station témoin. Seule la station 5 présente une teneur équivalente à la valeur cible. En considérant, l’exposition et la distances des stations avec le site, ces teneurs ne peuvent être mises directement en lien avec les activités du site.

Concernant les PCB-DL, les résultats par collecteurs de précipitation ne mettent pas en évidence de différence entre les différentes stations de mesures et ne traduisent pas d’impact pour ces composés.

Pour les sols, la station 1 met en évidence une teneur supérieure aux autres stations de mesures qui elles ne présentent aucun gradient de concentrations quelle que soit leur exposition aux vents. La teneur observée sur la station 1 peut suggérer un impact très local du site.

Les analyses de poussières et de métaux ont été réalisées dans les collecteurs. En considérant les moyennes sur les deux campagnes, les valeurs réglementaires allemandes ne sont pas dépassées sur l’ensemble des stations de mesures. Certaines valeurs présentent toutefois des teneurs supérieures aux dépôts généralement observés en zone de bruit de fond. C’est notamment le cas des teneurs en Cu et Sb plus élevées sur la station 1 qui pourraient suggérer un impact très local. L’année 2024 affiche des valeurs parmi les plus faibles des 5 dernières années sur les stations historiques 2, 6 et 7. Concernant les mesures de métaux dans les

prélèvements de sols, la station 5 et la station 4 présentent des teneurs plus élevées que la station témoin et que les gammes attendues dans l’environnement pour plusieurs éléments (le Cd, le Cu, le Hg, le Mn, le Ni ou le Pb). Ces résultats restent trop proches des valeurs interprétatives pour statuer sur un éventuel impact significatif.

Le renouvellement de ces mesures permettra de confirmer ou infirmer la potentielle contribution des activités du site sur les résultats mesurés (notamment pour les métaux). Les stations historiques présentent globalement des teneurs stables dans le temps qui restent comprises dans les gammes attendues dans l’environnement. Ce premier plan de surveillance, dans sa nouvelle configuration 2024, permettra ainsi d’évaluer les évolutions sur les stations 1 et 5 dont les résultats peuvent parfois être supérieurs au bruit de fond. 

9 – Certifications

ARF a fait de la qualité, de la santé et de la sécurité au travail et de la protection de l’environnement une véritable priorité. Cette volonté s’est concrétisée par la mise en place d’un système de management intégré.

	Objectif	Cible
ISO 9001 Qualité	Amélioration de la qualité des produits et des services & l’efficience des processus	Satisfaction client
ISO 14001 Environnement	Diminution de la pollution et des impacts sur l’environnement	Protection de l’environnement
ISO 45001 Sécurité - Santé	Prévenir les risques en matière de sécurité et de santé au travail	Santé & sécurité du personnel

Le site de VENDEUIL détient les certifications suivantes

- ISO 9001 [Qualité] valable jusqu’au 26/08/2025 ;
- ISO 14001 [Protection de l’environnement] valable jusqu’au 26/08/2025 ;
- ISO 45001 [Sécurité & santé au travail] valable jusqu’au 04/11/2025.





Siège social

ARF

22 Rue Jean Messenger
BP40137 – SAINT REMY DU NORD
59618 MAUBEUGE CEDEX
Tél. 03 27 63 60 60
Fax. 03 27 66 30 54

ARF VENDEUIL

RD 1044
Chemin Vert
02800 VENDEUIL
Tél. 03 23 07 59 59

www.arf.fr